

Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)

227, Avenue du Professeur Jean-Louis Viala

BP 37299

34086 Montpellier Cedex 4

Téléphone : 04 67 54 84 10

MARCHE DE PRESTATIONS DE FOURNITURES

Libération et acquisition d'ouvrages

CPV : 72 31 9000

MARCHE N°2026-05

Accord-cadre à bon de commandes

Appel d'offres

Article L2124-2, R 2161-2 à R 2161-5 et R 2162-13 et R 2162-14 DU

CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres

2 octobre 2026

17h30

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

Article 1 - Objet du marché– Dispositions générales.....	3
1.1 - Objet du marché	3
1.2 - Décomposition du contrat	3
1.3 - Mode de passation	4
1.4 - Type et forme du contrat	4
1.5 - Nomenclature	4
1.6 Établissement pour lequel est passé le marché	4
Article 2 – Conditions de la consultation	5
2.1 - Durée de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
Article 3 – Durée et délais d'exécution	5
3.1 - Durée du contrat	5
3.2.- Conditions d'attribution des bons de commande	5
3.3 - Délais d'exécution	5
Article 4 – Contenu du dossier de consultation des entreprises	6
Article 5 – Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises	6
Article 6 – Modalités de remise et de présentation des candidatures et offres	6
6.1- Document et renseignements exigés à l'appui des candidatures	6
6.2 - Contenu de l'offre du candidat	8
Article 7 – Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	9
Article 8 – Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
Article 9 – Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
9.2 - Suite à donner à la consultation	11
Article 10 – Règlement des litiges	11

Article 1 - Objet du marché– Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Dans le cadre d'une évolution de son dispositif de gestion des licences nationales (<https://www.licencesnationales.fr/>), L'Abes souhaite acquérir des ouvrages scientifiques numériques des catalogues des éditeurs dont la diffusion est fermée.

L'objet du présent contrat est la constitution d'un corpus d'ouvrages scientifiques. Ces ouvrages en diffusion fermée doivent devenir en accès ouvert. Ils doivent être en format numérique et publiés jusqu'en 2020 inclus.

Sont exclus du présent marché les manuels, ouvrages méthodologiques ou apparentés. Sauf mention contraire, les ouvrages doivent être en langue française.

Il est attendu 3 prestations des éditeurs concernés :

- Modifier la licence associée au livre proposé pour lui attribuer à minima une licence CC BY-ND (<https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/>), une licence CC BY est préférable.
- Fournir à la communauté universitaire, telle que définie sur le site <https://www.licencesnationales.fr/>, un accès gratuit aux ouvrages ainsi libérés sur une plateforme de l'éditeur ou du diffuseur pour la durée du marché.
- Fournir à l'Abes une copie de chaque ouvrage numérique, ainsi que Les métadonnées descriptives afférentes, notamment les notices en format MARC, en vue de leur intégration dans la plateforme nationale française de diffusion de la documentation scientifique numérique ISTEEX. Ces données doivent être envoyées à l'INIST.

Il découle du présent contrat que l'Abes ou n'importe quel acteur public ou privé est juridiquement autorisé à diffuser les ouvrages concernés.

1.2 - Décomposition du contrat

Le présent accord-cadre se compose de 6 lots.

Chacun des 6 lots de ce marché correspond à un champ disciplinaire. Les lots rassemblent les grands champs scientifiques présents dans la classification CLIL (<https://clil.centprod.com/listeActive.html>)

- Sciences
- Histoire, géographie, religions et sciences politiques
- Sciences sociales
- Droit, économie, finance et management
- Lettres et études littéraires
- Santé

Définition des lots :

- Science :

Ce lot couvre l'ensemble des disciplines scientifiques présentes dans le domaine « Sciences fondamentales (3051) », « Techniques et sciences appliquées (3069) », et « Informatique (3193) ». Les domaines relevant de la santé sont dans un lot spécifique. Les ouvrages en langue française sont privilégiés mais la présence ponctuelle de langues de l'union européenne est possible (10% ?)

- Histoire, géographie, religions et sciences politiques :

Ce lot couvre l'ensemble des domaines relevant de « l'Histoire (337) », et de « l'Histoire de l'art (3668) » de la « Géographie (3395) », des « Sciences politiques (3283) », et des « Religions (3345) »

- Sciences sociales :

Ce lot couvre l'ensemble des domaines des « Sciences humaines et sociales, lettres (3080) » à l'exclusion du sous domaine « Lettres et Sciences du langage (3146) »

- Droit, économie, et management

Ce lot couvre l'ensemble des domaines du « Droit (3259) », des « sciences économiques (3305) », et du « management (3177) »

- Lettres

Ce lot couvre les domaines des « Lettres et Sciences du langage (3146) », et des éditions commentées et savantes relevant de la « littérature générale (3435) »

- Santé

Ce lot couvre les domaines relevant de la « médecine, de la pharmacie, du paramédical et de la médecine vétérinaire (3165) ». Les ouvrages en langue française sont privilégiés mais la présence ponctuelle de langues de l'union européenne est possible.

1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : Appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles Article L2124-2, R 2161-2 à R 2161-5 et R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

1.4 - Type et forme du contrat

Le présent contrat est un accord cadre à bon de commande mono-attributaires sans minimum et avec un maximum fixé à 150 000 € par lot.

Le montant maximal des 6 lots ne peut dépasser 800 000 € HT.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 72319000

1.6 Établissement pour lequel est passé le marché

ABES

227, av. du Professeur Jean-Louis Viala

BP 37299

34086 Montpellier Cedex 4

L'évolution institutionnelle de l'établissement est prévue pendant l'exécution du marché, consistant en une fusion entre l'Abes, l'AMUE et le Cines, pour donner lieu à un nouvel établissement public et administratif, comme indiqué par le communiqué du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/vers-un-operateur-numerique-de-reference-pour-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-convergence-100002). Le présent marché sera signé et notifié par l'Abes, et transféré au nouvel opérateur.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 - Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 3 – Durée et délais d'exécution

3.1 - Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la notification de l'accord-cadre.
L'accord-cadre est passé pour une durée de 4 ans.

3.2.- Conditions d'attribution des bons de commande

Les bons de commandes sont notifiés par le pouvoir adjudicateur après la notification du contrat. Le pouvoir adjudicateur choisit dans le BPU fourni par les titulaires une liste de titres pour un montant maximum de 150 000 € par lot.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'émettre d'autre(s) bon(s) de commande pendant la durée du marché dans la limite du seuil fixé par le présent contrat pour chacun des lots.

Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- le nom ou la raison sociale du titulaire.
- la date et le numéro du marché ;
- la date et le numéro du bon de commande ;
- la nature et la description des prestations à réaliser ;
- les délais d'exécution (date de début et de fin) ;
- les lieux d'exécution des prestations ;
- le montant du bon de commande ;
- les délais laissés le cas échéant aux titulaires pour formuler leurs observations.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur peuvent être honorés par le titulaire.

3.3 - Délais d'exécution

Après la notification du marché, le pouvoir adjudicateur notifie au titulaire le bon de commandes contenant la liste des ouvrages sélectionnés sur la base du catalogue de celui-ci.

Le Titulaire dispose d'un délai prévisionnel de 16 semaines à compter de la notification du bon de commandes pour modifier la licence rattachée à chacun des titres. Dans le délai des 16 semaines la liste des titres sélectionnés par le pouvoir adjudicateur doivent passer sous une

licence ouverte. La licence retenue par le pouvoir adjudicateur est à minima la licence CC BY-ND. Une licence CC BY est préférable.

Les candidats peuvent proposer dans leur offre un délai plus court ou plus long en fonction de leur capacité

Article 4 – Contenu du dossier de consultation des entreprises

- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCP)
- Le cadre de réponse
- Le présent règlement de la consultation.

Article 5 – Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises

La présente consultation est passée en application des articles L2123-1, R2123-1 et R 2123-4 à R 2123-7 du code de la commande. A ce titre, la plateforme des achats de l'Etat (Place) mise à disposition par l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur est libre d'accès.

Par l'intermédiaire de cette plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) les candidats peuvent :

- retirer le dossier de consultation (DCE) dans son intégralité
- poser des questions relatives au DCE, télécharger les demandes de précisions, échanger avec le pouvoir adjudicateur (lettres d'attribution, de rejet ...), recevoir les réponses aux questions posées, ainsi que les modifications apportées au dossier de consultation.

Un guide d'utilisation est également disponible sur le site, dans la rubrique Aide, afin de faciliter le maniement de la plateforme. Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site.

Une assistance téléphonique est également disponible sur ce site.

Le dossier de consultation (DCE) est librement téléchargeable sous ce lien direct :

Phase	d'accès	public
https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3043589&orgAcronyme=f2h		

Article 6 – Modalités de remise et de présentation des candidatures et offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1- Document et renseignements exigés à l'appui des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R 2142-1 à R2142-14 du code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	3	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	1	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.	2	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Contenu de l'offre du candidat

Le candidat doit fournir pour chaque lot pour lequel il candidate :

Libellés	Signature Obligatoire
L'acte d'engagement (AE)	Non
Le cadre de réponse	Non
Le catalogue des ouvrages à partir duquel le pouvoir adjudicateur pourra effectuer une sélection des titres d'ouvrages : liste incluant le titre, le ou les auteurs, l'ISBN et l'éditeur commercial, la date et le pays de publication, ainsi que la thématique, sous forme de fichier Excel	Non
Un échantillon de données, comprenant au moins 10 titres d'ouvrages et incluant, pour le même échantillon : a. les métadonnées en XML et les notices Marc, b. les fichiers de texte intégral correspondant aux métadonnées fournies,	Non
La documentation présentant la manière dont les données et les métadonnées sont structurées	Non
La DTD décrivant les métadonnées et le lien entre les métadonnées et le texte intégral	Non
Des accès de test à la plate-forme hébergeant les documents : au moins 10 accès, pour des membres des institutions suivantes : Couperin, Abes et l'Inist-CNRS (durée : 30 jours)	Non

Seul l'attributaire sera invité à signer l'acte d'engagement avant la notification du contrat.

Article 7 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents se fait uniquement par voie électronique sur le profil d'acheteur

Phase d'accès public
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3043589&orgAcronyme=f2h>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Article 8 – Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Prix des prestations : 40 points**
- **Valeur technique : 60 points**
 - Degré d'adéquation avec les prérequis de chargement dans la plate-forme ISTEX : 15 points
 - Diversité disciplinaire, qualité scientifique et éditoriale : 30 points
 - Niveau de licence : 10 points
 - Qualité et richesse des métadonnées : 5 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 9 – Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Phase	d'accès	public
https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3043589&orgAcronym=f2h		

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article R 2143-6 et suivant du Code de la Commande Publique 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire pressenti sera invité à signer l'acte d'engagement s'il ne l'a pas fait au moment de la remise de l'offre.

Article 10 – Règlement des litiges

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER

Télécopie : 0467548156
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER

Télécopie : 0467548156
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Médiation des Marchés Publics
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Courriel : mediateur.marches-publics@finances.gouv.fr